

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 10 AVRIL 2013

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

AFFAIRE N°37

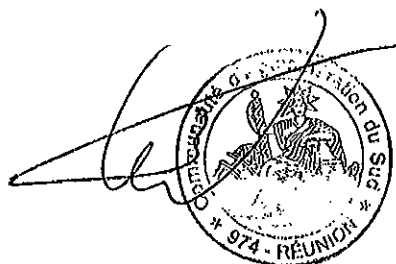
Autorisation de signer le marché n°A.12.084 : "Travaux de réalisation de réseaux d'assainissement des eaux usées de la rue Arc en Ciel - commune de l'Entre-Deux"

L'an deux mille treize, le mercredi dix avril à treize heures trente, régulièrement convoqués le trois avril, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud se sont réunis en salle de réunion du conseil, sous la Présidence de Madame Isabelle GROSSET-PARIS, 3ème Vice-Présidente.

NOTA

Le Président certifie que le nombre de conseillers en exercice est de : 44

Présents : 39
Représentés : 01
Absents : 04



ETAIENT PRESENTS - TITULAIRES

Marie Paule AMILY MUSSARD -Jocelyne BATIFOULIER- Marc ERAPA-Rose Méry ETHEVE- Anathalie FUMA- Jean Pierre GEORGER- Marie Josée GINET- Allain GRONDIN- Jean Marie GRONDIN- Isabelle GROSSET-PARIS - Annie Marguerite HOARAU- Henri-Claude HUET -Blanche Reine JAVELLE -Rose Gilberte LAURET - Liliane LEBON- Blanche LEBRETON- Marie Andrée LEJOYEUX- Harry Claude MOREL -Edy PAYET- Paulet PAYET- Jacky PAYET- Stéphane PAYET- Gilbert RIVIERE - Guy RIVIERE - Nadège SCHNEEBERGER- Guy SORRES -Josian SOUBAYA SOUNDROM - Clarita TURPIN- Axel VIENNE

ETAIENT PRESENTS- SUPPLEANTS

Lise May PAYET suppléante de José CADET- Jean Philippe METRO suppléant de Michel GERARD- Nathalie LAFONG suppléante de Marie Eulalie GOULJIAR- Chandu DEURVEILLHER suppléant de Roland Joseph K'BIDI -Marie Jo LEBON suppléante de Jean Michel LEBON - Christian LANDRY suppléant de Patrick LEBRETON - Suzette PAYET suppléante de Nadhira LOCATE- Jean-Bernard HOARAU suppléant de Nazir Ahmad PATEL - Mariette ORANGE suppléante de Olivier RIVIERE - Marie Jeanne GUIGUES suppléante de Bachil VALY

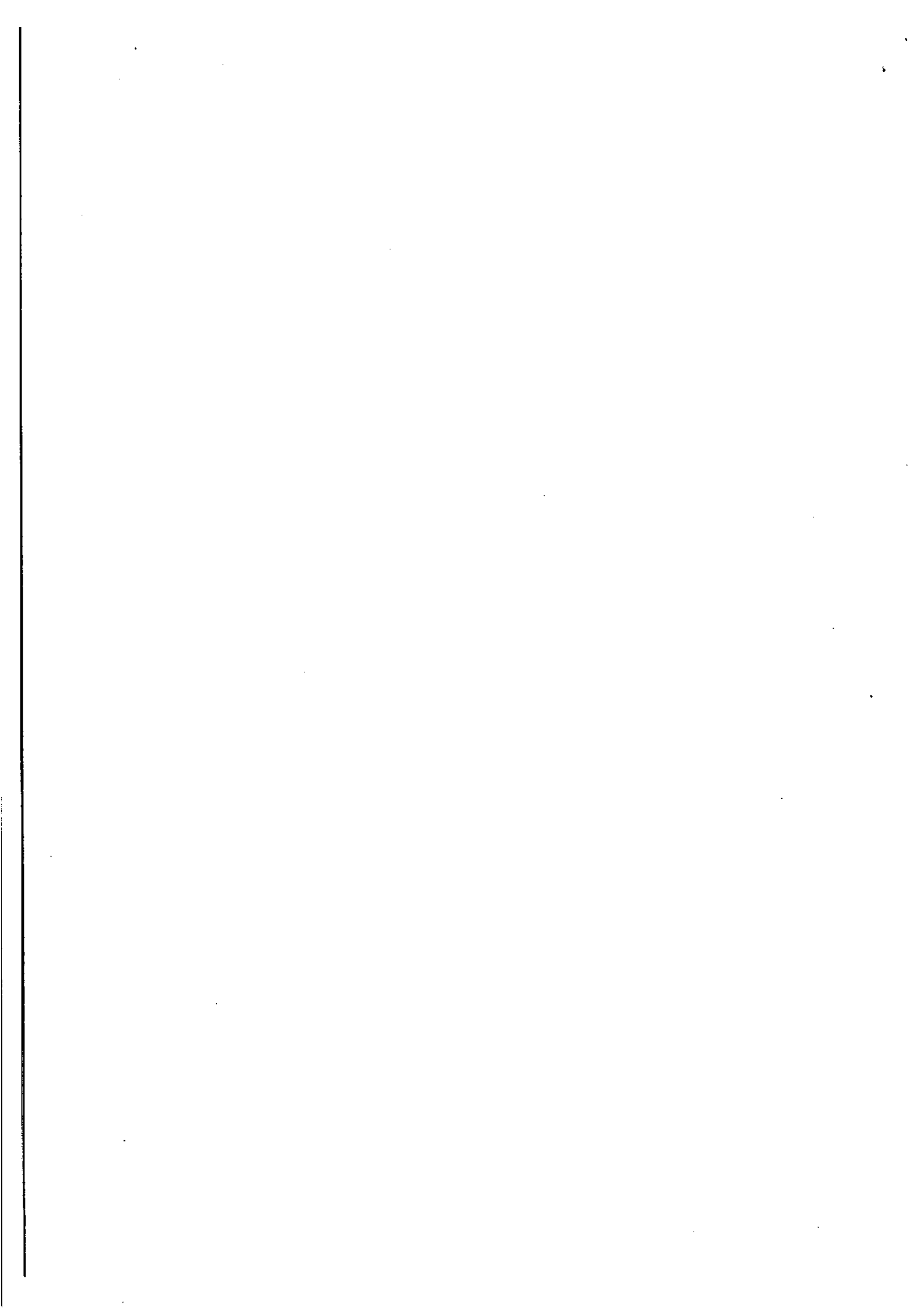
ABSENTS

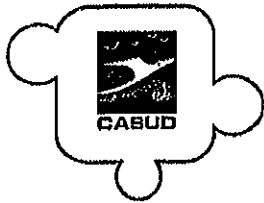
Josette CHANG KUW - Harry MUSSARD - Nicole PERETTI- Didier ROBERT

ABSENTE-PROCURATION

Béatrice MOREL donne procuration à Paulet PAYET

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Monsieur Stéphane PAYET a été désigné à l'unanimité pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.





COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD (CASUD)

Entre-Deux – Saint-Joseph – Saint-Philippe – Le Tampon

Conseil Communautaire

Séance du mercredi 10 avril 2013 à 13H30

AFFAIRE N°37

Autorisation de signer le marché n°A.12.084 : " Travaux de réalisation de réseaux d'assainissement des eaux usées de la Rue Arc en Ciel - Commune de l'Entre-Deux "

Note de synthèse

1) Objet du marché

Le Président informe l'Assemblée qu'en décembre 2012, la CASUD a lancé un marché à tranches ayant pour objet la réalisation de réseaux d'assainissement des eaux usées sur la rue Arc en Ciel et sur une partie de la CD 26 (Commune de l'Entre-Deux).

Les travaux consistent à :

- mettre en place les collecteurs d'eaux usées sur ces voiries ;
- raccorder les collecteurs d'eaux usées sur le réseau EU existant ;
- mettre en place des boîtes de branchements pour l'ensemble des parcelles qui bordent le tracé du collecteur projeté, ainsi que des regards en attente pour les voies transversales rencontrées ;
- mettre en place un poste de refoulement, le cas échéant.

2) Décomposition en tranches

La présente consultation est décomposée en une tranche ferme et une tranche conditionnelle.

En tranche ferme :

- Des fouilles en tranchées et la pose de collecteur principal DN 200 mm en PVC (1340 ml) ;
- La réalisation de branchements particuliers en DN 160 mm PVC (360 ml – 71 branchements) ;
- Les opérations de remise en état des lieux (voiries, trottoirs, etc...) ;
- Les essais à mener sur les canalisations d'eaux usées suivant les prescriptions du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

En tranche conditionnelle :

- Des fouilles en tranchées et la pose de collecteur principal DN 200 mm en PVC (160 ml) ;
- La réalisation de branchements particuliers en DN 160 mm PVC (9 branchements) ;
- Les opérations de remise en état des lieux (voiries, trottoirs, etc...) ;
- La réalisation d'un poste de refoulement des eaux usées et l'aménagement de ses abords ;
- Des fouilles en tranchée et la pose de canalisations de refoulement des eaux usées en Fonte DN80 mm (160 ml) ;
- Les essais à mener sur les canalisations d'eaux usées suivant les prescriptions du CCTP.

3) Caractéristiques du marché

Il s'agit d'un marché de travaux passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert en application des articles 144 I 2°, 160, 161 et 72 du Code des marchés publics.

a) Lieu d'exécution des prestations

Les travaux seront effectués sur le territoire de la commune de l'Entre-Deux, le long de la Rue Arc en Ciel dans le secteur de la Ravine des Citrons et sur une partie de la Départementale 26.

b) Enveloppe estimative affectée aux travaux

Enveloppe estimative des travaux de la tranche ferme : 523 943,8 € HT

Enveloppe estimative des travaux de la tranche conditionnelle : 132 934,81 € HT

c) Durée du marché et durée prévisionnelle des travaux

La durée de la tranche ferme court à compter de sa notification jusqu'à la fin de la période de garantie de parfait achèvement.

La durée de la tranche conditionnelle court à compter de la réception de l'ordre de service affermissant ladite tranche jusqu'à la fin de la période de garantie de parfait achèvement.

L'affermissement de la tranche conditionnelle interviendra au plus tard deux (2) mois avant l'expiration du délai d'exécution contractuelle des travaux prévu à la tranche ferme.

Le délai d'exécution des travaux était laissé à l'initiative des candidats dans la limite de :

- six mois pour la Tranche Ferme ;
- trois mois pour la Tranche Conditionnelle.

Pour chacune des tranches, le délai d'exécution des travaux court à compter de la réception de l'ordre de service prescrivant le démarrage des travaux jusqu'à l'achèvement de tous les travaux incombant à l'entrepreneur, y compris le repliement des installations de chantier et la remise en état des terrains et des lieux. La période d'approvisionnement est comprise dans ce délai d'exécution.

Une période de préparation d'un (1) mois est prévue dans le cadre de chaque tranche à compter de la réception de l'ordre de service prescrivant le démarrage des travaux de chacune des tranches.

Pour chacune des tranches, le délai d'exécution des travaux s'entend hors intempéries et congés légaux des entreprises et comprend la période de préparation.

3) Imputation budgétaire

L'imputation budgétaire du marché est le suivant :

Chapitre : 23 / Nature : 2315 / Fonction : 2011211

Le présent marché est financé à 60% par le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional) et à 40% par les fonds propres de la Communauté d'Agglomération du Sud.

4) Procédure de passation

a) Enregistrement des pièces relatives à la candidature

Le 12 février 2013, le représentant délégué de l'Entité Adjudicatrice a procédé à l'ouverture des plis et a enregistré les pièces relatives à la candidature.

A l'issue de l'enregistrement des pièces relatives à la candidature, le représentant délégué de l'Entité Adjudicatrice a constaté que certains candidats avaient remis un dossier de candidature incomplet. Aussi et conformément à l'article 52 I du code des marchés publics, le représentant délégué de l'Entité Adjudicatrice a demandé à ces candidats de compléter leur candidature avant le 11 mars 2013 à 15h30 (heure locale).

Les candidats, dont le dossier de candidature était complet, ont été informés de cette demande et ont également eu la possibilité de compléter leur dossier de candidature sur d'autres points s'ils le souhaitaient, et ce dans le même délai.

b) Analyse et sélection des candidatures et enregistrement des offres

Le 21 mars 2013, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) a procédé d'une part, à la sélection des candidatures reçues dans le cadre du marché " Travaux de réalisation de réseaux d'assainissement des eaux usées de la Rue Arc en Ciel (commune de l'Entre-Deux)", et d'autre part à l'enregistrement des offres des candidats sélectionnés.

Par ailleurs, la CAO a décidé de rejeter une candidature dématérialisée pour cause de signature électronique invalide.

c) Attribution du marché " Travaux de réalisation de réseaux d'assainissement des eaux usées de la Rue Arc en Ciel (commune de l'Entre-Deux) "

Le 10 avril 2013, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le marché à la société SPIECAPAG pour un montant prévisionnel (tranche ferme + tranche conditionnelle + prestations générales) de 647 511,25 € HT.

L'ensemble des pièces relatives à cette procédure de marché sont consultables par les élus qui le souhaitent sur simple demande ou directement au siège administratif de la CASUD (pendant les horaires d'ouverture) auprès de la Direction des Affaires Juridiques et de la Commande Publique.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- D'approuver le marché " Travaux de réalisation de réseaux d'assainissement des eaux usées de la Rue Arc en Ciel (commune de l'Entre-Deux) " ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer le marché avec la société SPIECAPAG ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous documents relatifs cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

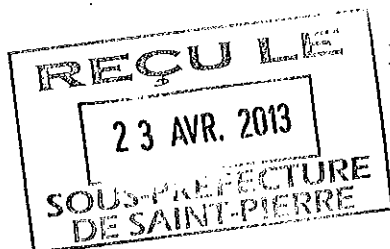
Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Décide :

- D'approuver le marché " Travaux de réalisation de réseaux d'assainissement des eaux usées de la Rue Arc en Ciel (commune de l'Entre-Deux) " ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer le marché avec la société SPIECAPAG ;
- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous documents relatifs cette affaire.



POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Président et par délégation

Le 2ème Vice-Président

Olivier RIVIERE

